



Escroquerie assurance vie: Responsabilité de la banque ?

Par Ducan

Bonjour,

J'écris ce message dans l'espoir d'avoir un peu d'aide et/ou de conseil dans mes démarches. Je suis complètement perdu.

Voici ma situation, mon beau-père qui a 70 ans a reçu un appel en début d'année d'un soi-disant cabinet notarial pour lui indiquer que sa femme décédée il y a 1 an avait souscrit un contrat d'assurance vie à son profit.

Pour pouvoir toucher les fonds, il devait envoyer ses papiers d'identité+ une procuration et envoyer la somme de 12500 euros sur un compte ouvert à son nom en Belgique.

Plus ça allait et plus il recevait des appels avec d'autres assurances-vie à percevoir à conditions de verser de nouvelles sommes. Ces demandes étaient accompagnées de lettres à entête desdites assurances attestant des sommes disponibles en assurance (de faux documents).

Mon beau père a fait au total 9 virements sur ce compte en Belgique pour une somme totale de 100 294?. C'est considérable !

Aussi étrange que cela puisse paraître, à aucun moment mon père n'a réalisé qu'il s'agissait d'une escroquerie.

N'arrivant pas à débloquer les fonds demandés par les escrocs, car bloqués en assurance-vie, la banque lui a fait souscrire un crédit de 30000 euros !

Une fois débloqué, il a utilisé cette somme pour faire un virement vers ce fameux compte en Belgique.

Il vient de nous en parler aujourd'hui seulement tellement il avait honte de s'être fait

Il a déposé plainte mais je doute que l'on puisse récupérer cet argent.

Par contre, là où je m'interroge c'est pourquoi la banque n'a-t-elle pas fait de déclaration de soupçon ?

Pourquoi ne s'est-elle pas étonnée de virements effectués en Belgique alors qu'elle n'a aucun lien en Belgique ?

Pourquoi n'a-t-elle pas cherché à nous joindre nous, ses enfants ?

Qui de ce prêt accordé par la banque qui est viré par mon père sur le compte en Belgique sans que personne à la banque ne remarque quelque chose de louche ?

Si la banque avait bloqué tous les virements après le premier virement de 27000 euros, les dégâts auraient été moins importants !

Pensez-vous que la responsabilité de la banque puisse être recherchée pour défaut de vigilance et/ou conseil ?

Merci pour votre avis.